



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00700

Numéro SIREN : 434 713 871

Nom ou dénomination : IN EXTENSO RHONE ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2015 sous le numéro de dépôt A2015/010064

IN EXTENSO RHONE ALPES

Société Anonyme au capital de 9 243 150 euros

Siège social : 81 boulevard Stalingrad - 69100 VILLEURBANNE

434 713 871 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 NOVEMBRE 2014**

L'an 2014,

Le 25 novembre,

A l'issue de l'Assemblée Générale de ce jour,

Les administrateurs de la société IN EXTENSO RHONE ALPES se sont réunis en Conseil, chez LA MERE BRAZIER – 12 rue Royale – 69001 LYON, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents

Monsieur Pierre BERGERET
Monsieur Jacques BOURBON
Monsieur Pascal LEVIEUX

Est absente excusée

La société IN EXTENSO OPERATIONNEL, représentée par Monsieur Antoine DE RIEDMATTEN

Monsieur Philippe MONTEIRO ALVES et Monsieur Julien PYLEYRE, sont absents et excusés.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.


Monsieur Pascal LEVIEUX préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Bergeret remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général délégué,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- 

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE.

Le Directeur Général expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un directeur général délégué et propose que ces fonctions soient conférées à Monsieur Pierre BERGERET.

Sur la proposition du Directeur Général, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Pierre BERGERET, en qualité de Directeur Général délégué, pour une durée équivalente à celle du mandat de Monsieur Pascal LEVIEUX Président Directeur Général; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Monsieur Pierre BERGERET conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Monsieur Pierre BERGERET remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur Pierre BERGERET disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général

REMNERATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de fixer que Monsieur Pierre BERGERET ne sera pas rémunéré au titre de son mandat social.

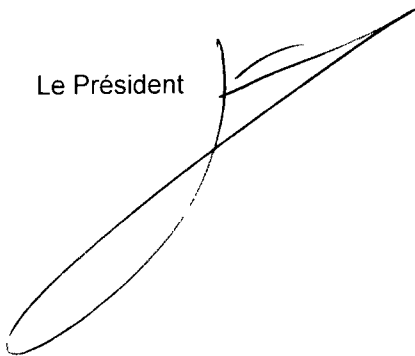
Il pourra prétendre, en outre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président



Un Administrateur

